



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Séance du 12 décembre 2023

Préavis municipal no 2023.10

Demande d'un crédit de 18 mio pour la construction d'une halle de gym double et la transformation de l'ancienne salle polyvalente à Salavaux

Rapport de la commission des bâtisses

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 2023/10 construction d'une halle de gym double et de la transformation de la halle polyvalente s'est réunie, le 14 novembre, dans les locaux de la commune de Vully-les-Lacs.

Cette séance a eu lieu en présence de Monsieur Christian Genilloud, municipal en charge du dossier. Il nous a présenté l'ensemble du projet et sollicité notre expertise.

1. Contexte

La commission chargée de l'étude du préavis 2023/10 s'est tout d'abord réunie à deux reprises, le 4 juillet et le 5 septembre 2022 concernant le préavis municipal no 2022/06 « Demande d'un crédit d'étude de CHF 600'000.- ». Un rapport de la commission avec quelques remarques d'amélioration du projet a été établi pour la séance du Conseil Communal du 27 septembre 2022.

La commission s'est ensuite réunie le 25 avril 2023 concernant la communication municipale « Présentation du projet des infrastructures sportives et de la transformation de la halle polyvalente ». Une note de la commission a été établie pour la séance du Conseil Communal du 30 mai 2023.

Lors de notre dernière séance de commission du 14 novembre 2023, M. Genilloud nous a expliqué qu'à la suite de la mise à l'enquête publique du mois de septembre 2023, certaines modifications ont dû être apportées au projet afin de pouvoir lever les oppositions de divers services cantonaux et association type association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées.

2. Etude de la commission

Le projet, légèrement modifié, répond pleinement aux attentes de la commission des bâtisses. Les modifications apportées ne présentent aucun problème technique ou d'utilisation. La commission souligne expressément la qualité des éléments proposés ainsi que l'harmonie du projet autour de la salle existante.

La commission tient à remercier le Municipal en charge du dossier pour son écoute des différents acteurs greffés autour de ce projet.

Sa volonté de travailler ensemble et son excellent travail ont créé une atmosphère propice à la créativité et à l'aboutissement du projet présenté ce soir dans le préavis municipal 2023/10.

3. Conclusion

Au regard de ce qui précède, la commission des bâtisses soutient unanimement le projet qui lui a été présenté et propose au Conseil d'autoriser la Municipalité à construire une halle de sport double avec transformation de l'ancienne salle polyvalente afin d'y accueillir une UAPE de 120 places et tout le programme proposé.

Au nom de la commission :

Jean-Michel Loup (Président)

Yves Amiet

Christian Failloubaz

François Maeder

Antoine Savary

Ralf Vermeulen (Secrétaire)

Raphaël Vincent

Salavaux, le 23 novembre 2023